



Ordonnance de télécom CRTC 2014-623

Version PDF

Ottawa, le 3 décembre 2014

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bruce Telecom	149	le 29 octobre 2014
Groupe Maskatel LP	65	le 28 octobre 2014
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	47	le 29 octobre 2014

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général